

Arrêté publiant divers actes législatifs

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 119 à 120 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;
sur la proposition de son président,

arrête :

Article premier Les actes législatifs suivants sont publiés dans la Feuille officielle :

1. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 48'500'000 francs pour la construction du Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ) à La Chaux-de-Fonds, du 1^{er} novembre 2016.
2. Loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE), du 1^{er} novembre 2016.
3. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement extraordinaire de 200'000'000 francs permettant l'assainissement du bilan de l'Hôpital neuchâtelois, du 2 novembre 2016.
4. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 57'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour l'Hôpital neuchâtelois nécessaire à son fonds de roulement, du 2 novembre 2016.
5. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 55'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour l'Hôpital neuchâtelois nécessaire à ses investissements, du 2 novembre 2016.
6. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 240'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour l'Hôpital neuchâtelois nécessaire à ses investissements futurs, du 2 novembre 2016.
7. Loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE), du 2 novembre 2016.

Art. 2 ¹Le présent arrêté sera inséré dans le numéro 46 de la Feuille officielle, du 18 novembre 2016. Le délai référendaire sera échu le 16 février 2017.

²Toute demande de référendum doit faire l'objet d'une annonce préalable auprès de la chancellerie d'État au plus tard le 8 décembre 2016.

Neuchâtel, le 16 novembre 2016

Au nom du Conseil d'État :

<i>Le président,</i>	<i>La chancelière,</i>
J.-N. KARAKASH	S. DESPLAND

(Lois et décrets publiés dans la Feuille officielle N° 46 du 18 novembre 2016)

